



Message aux Clubs et Sca de la région Sud (PACA) : « Des questions sur l'Après ».

Chères et chers collègues,

En ces temps inédits, chaotiques et confinés, l'on se pose beaucoup de questions sur « l'après » du monde de la plongée. Sur la sortie progressive du confinement à compter du 11 mai, suite à l'annonce du Président de la République, avec une réflexion en responsabilité tant économique que sanitaire et médicale.

Demain ne sera pas une simple reprise, nous le savons maintenant. La visibilité réglementaire elle-même est incertaine. Autant que la réalité médicale qui nous a fait découvrir dans cette épidémie des événements que la Santé publique n'avait pas prévus, des phénomènes que le monde médical apprend à comprendre jour après jour. Cela nécessite beaucoup d'humilité dans les réponses. Dans notre domaine des activités subaquatiques, c'est tout notre écosystème qui s'est figé brutalement et profondément. Le choc est tel que certains dans la plongée s'interrogent sur la pérennité même de leur structure et des emplois qui y sont attachés. Et ce malgré le soutien économique fort, annoncé par l'Etat et les Institutions. Sachez que 50% des structures commerciales et associatives des activités nautiques en Provence Alpes Côte d'Azur sont liées au monde de la plongée. Nous sommes dans notre région au premier plan du Tourisme sportif de pleine nature (*Observatoire régional des métiers, région Sud, nov 2019*).

À ce jour, nous n'avons que peu de visibilité pour la reprise de la plongée.

* D'une part sur le **moment de la réouverture des EAPS** (Etablissements d'Activités Physiques et Sportives) dont font partie nos Clubs fédéraux et nos Structures commerciales agréées, lesquels ont été fermés par décret dans le contexte d'urgence sanitaire (*art 8 du décret n°2020-293 sur l'état d'urgence sanitaire*). C'est cette réouverture quand elle sera autorisée par l'Etat qui pourra être le nouveau point de départ. Notre Président national FFESSM en a fait le simple constat ce 16 avril. Le Ministère des Sports en collaboration avec les Fédérations a annoncé préparer un plan de sortie progressif de confinement pour le sport soumis au Ministère de la Santé, le cadre du plan est espéré pour cette fin avril.

* De même pour ce qui concerne **l'autorisation de la Préfecture Maritime** de Méditerranée pour l'accès à la mer des activités nautiques de loisirs, qui devrait être plus simple à s'ouvrir pour le contexte de pleine nature.

* Un autre point problématique, c'est la **disponibilité des caissons hyperbares** qui ne peuvent pas tous actuellement recevoir facilement les éventuels accidents de plongée. Ceci impacte la reprise en soi de la plongée. En effet, les services de secours et les chambres hyperbares sont mobilisés sur d'autres priorités actuelles et ont une disponibilité réduite pour une prise en charge des accidents de plongée (*Déclaration de l'EUBS du 26 mars reprise par MedSubHyp*). Certains caissons (Ste Anne à Toulon) pouvant avoir une réquisition Covid, même si l'astreinte accident de plongée est conservée. La fonctionnalité pour la plongée loisir semblerait possible après la mi-mai.

* D'autre part pour la **réouverture des piscines fermées** depuis le 14 mars (ERP, Etablissements recevant du public), option pas avant le 15 juillet, voire beaucoup plus tard.

Nous naviguons donc à vue ! Dans notre région, la plongée représente un vrai enjeu touristique et économique. Nous savons que « les restaurants, cafés, hôtels, cinémas resteront encore fermés le 11 mai ». Difficile donc de prévoir dans ce contexte de façon ferme des accueils de groupes venant de loin pour un séjour, au sein de nos structures. Pour mieux connaître, les mesures de soutien économique pour les entreprises, mesures qui ont été bien médiatisées, vous pouvez aller sur les actualités de notre site web régional (*Brochure détaillée des mesures du Gouvernement du 27 mars, actualisée au 4 avril sur www.economie.gouv.fr*). De même le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur met en place un Fonds de solidarité entreprise et de relance (1^{er} volet depuis le 1^{er} avril, 2^e volet depuis le 15 avril sur www.maregionsud.fr/infos-covid-19)

Penser en anticipation des dispositifs sanitaires pour la reprise.

Ce délicat bilan étant fait, je viens vers vous, pour mobiliser de façon solidaire vos réflexions. Pour être prêt quand la reprise sera possible dans notre région. Afin de permettre une meilleure efficacité dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité pour les pratiquants. Il est certain qu'il va falloir s'adapter longtemps avec de nouveaux comportements. De multiples questions à analyser afin d'y répondre **chacune et chacun, en son libre arbitre**, non pas de façon dogmatique mais adaptée au terrain local. Réfléchir ainsi aux procédures appropriées à mettre en place dans nos centres d'activités subaquatiques. **Il est certain que la location du matériel, l'enseignement de la plongée, les grands groupes posent plus de problèmes que la gestion de personnes autonomes ayant leur propre matériel.**

Rappel du mode de contamination : Il s'agit d'un virus respiratoire essentiellement transmis par les mains.

Un sujet porteur du virus responsable du Covid peut contaminer d'autres personnes par projection de gouttelettes de mucus expulsées au cours d'éternuement, de toux ou en parlant fort, ou bien par les mains ayant touché une surface contaminée (puis contact de la main avec la bouche, le nez ou l'œil). Les zones du corps par lesquelles le virus peut pénétrer et donc contaminer un sujet sont la muqueuse buccale, nasale et peut-être oculaire.

Cette réflexion engendre le fait de ne pas accepter une personne suspecte (toux, fièvre, essoufflement). D'autre part la période de contagiosité pour les tiers n'est pas encore parfaitement définie (2 à 3 semaines minimum, mais jusqu'à 5 semaines). La connaissance à grande échelle du statut immunologique sérologique de la population vis-à-vis de ce virus par sérodiagnostic (recherche d'anticorps) demeure une des clés du déconfinement. Le Ministre de la Santé annonçait début avril que l'Etat se préparait à tester largement la population.

Les commerces actuellement ouverts ont développé efficacement avec la Fédération du Commerce et de la Distribution la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement, afin de faire face au Coronavirus pour faire les courses en toute sécurité sanitaire. Il faut donc, à notre échelle subaquatique, prévoir en amont maintenant les bonnes pratiques et les gestes barrière pour la reprise de nos activités.

Quelles bonnes pratiques sanitaires pour la reprise de nos activités ?

Nous sommes une activité essentiellement de pleine nature et donc de plein air et sous l'eau.

Pour rassurer les pratiquants de nos Clubs ou Sca, des affichages et informations sont à installer, des nouveaux modes de pratiques sont à aménager dans nos locaux, sur notre bateau, dans l'eau en palanquée. Il n'y a pas une Vérité mais plusieurs vérités inventives à adapter. En résumant, il faut penser quels sont les risques de contamination directs et de contamination indirect. Une fiche conseil plastifiée et réalisée par le Comité Sud mentionnant les consignes de base peut s'envisager.

* **L'affichage** à l'entrée du local et sur le bateau (selon possibilités), avec des rappels des gestes barrières et consignes de distance tant pour les licenciés, pratiquants, clients ou encadrants (gouvernement.fr/info-coronavirus).

* **L'information sur la désinfection** du matériel :

Préconisations prévues par le Code du Sport pour les embouts respiratoires et donc désinfection spécifique. Pour cela vérifiez bien la note technique du produit Biocide utilisé, mettant en avant la traçabilité et la réalité adaptée de la Virucidie (la norme EN 14476 répond à cette action vis-à-vis de ce type de virus SARS-Cov-2, *fiche conseil coronavirus*

Institut Pasteur www.pasteur-lille.fr). Penser tuba, détendeur et aussi embout d'inflateur de stab. Et ajouter le masque dans cette désinfection.

La FFESSM avait choisi l'Ecosterix H2O comme produit en 2017, lequel répond aux obligations.

Il est adapté aussi d'utiliser un trempage initial du matériel en eau savonneuse (reconnu par nombreuses sources internationales pour détruire ce type de virus) puis d'utiliser obligatoirement ensuite la désinfection spécifique citée plus haut pour les embouts. Certains centres étrangers ont fait le choix de donner en plus au pratiquant une solution individuelle supplémentaire de produit désinfectant pour le masque et détendeur ou tuba lors du prêt.

Pour le prêt de combinaisons, après la désinfection classique, matériel séché mis à disposition. Il faut donc voir alors pour un turn over d'attente de 24 heures.

* **La problématique des sanitaires**, toilettes et douches, doit être pensée. Rappel des consignes sanitaires à l'entrée des toilettes. Fermeture des douches à envisager.

Nettoyage du local, vestiaires et salle de cours conseillé deux fois au moins chaque jour avec un désinfectant type savon ou javel ou lingettes pour le petit matériel, incluant aussi poignées de porte, table de comptoir, bras de fauteuils, dossier de chaises, téléphone, tableurs... L'accueil exclusif des pratiquants à l'extérieur est une solution optimale.

* **Adaptations administratives** : En cas de paiement, privilégier solution du virement ou solution carte bancaire (sans contact de préférence) avec désinfection des touches du boitier.

Pour les documents plongée (Carte de niveau, CACI, licence) envoi en amont par mail quand cela est possible, sinon présentation à bout de bras en restant à distance de sécurité.

* **L'utilisation d'un masque de protection alternatif** en tissu lavable (à température 65°C) est recommandé pour chacun (ou un masque papier à usage unique) pour protéger les autres car il réduit les risques de contamination (certains pneumologues affirment « si tout le monde porte un masque c'est 90% d'efficacité dans le filtrage des postillons »). Ceci tant au local que sur le bateau.

* **Les consignes envers nos encadrants et nos pratiquants** pour rappeler les gestes barrières (ne pas se serrer les mains, pas d'embrassades) et le respect d'un mètre de distance au moins.

Cela nécessite de revoir la promiscuité dans le local et donc de fixer en responsabilité le nombre de personnes présentes à la fois selon l'espace : voire une seule personne indépendante de la direction, à la fois. voire d'interdire l'entrée dans le local comme noté plus haut.

* **Nettoyage des mains** à l'entrée du local et à la sortie, soit avec une solution savonneuse et du sopalin (avec poubelle), soit avec un flacon de gel hydro-alcoolique. Utilisation à adapter aux locaux. Mode d'emploi du flacon pompe à penser. Un gel hydro-alcoolique à disposition sur le bateau est aussi très souhaitable.

* **Gestion de la plongée**. En termes de nombre de pratiquants sur le bateau, pour respecter une distance de sécurité et en limitant les déplacements des personnes. Une réduction ainsi de 50% de la capacité serait à envisager, mais très difficile à appliquer en cas de petit pneumatique. Il faut reconsidérer en libre arbitre chaque situation. Des mutualisations de moyens de transport peuvent se concevoir entre structures. Une seule personne à la fois dans la cabine de pilotage.

Repenser le briefing et débriefing, la composition des palanquées, le rangement des affaires, cadrer la technique de nettoyage du masque avec un produit antibuée ou du liquide vaisselle pour éviter la salive, cerner les difficultés de la formation écolage et des baptêmes pour la gestuelle, pour l'échange d'octopus ... Remontée à l'échelle en gardant le masque sur le visage et l'embout en bouche. Pour les structures pratiquant l'Apnée, attention en surface au crachat et aux mouvements expiratoires par rapport à la distanciation.

Pour l'hydratation avant et après plongée, bouteilles personnelles à usage unique. Informer en amont les pratiquants.

* **Désinfection du bateau.** Nettoyage avec dérivé de javel des racks, des rambardes, de l'échelle, du poste de pilotage du bateau AVANT, PENDANT, APRES la plongée. Tous les endroits où les mains sont amenées à se poser pour s'agripper.

* **Une limitation des procédures plongée** est probablement à prévoir. Fonction de la disponibilité des centres hyperbares et des services de secours, fonction des inconnues médicales pour la reprise plongée de ceux qui ont eu la maladie Covid 19 (voir le paragraphe correspondant). Dans un premier temps, il serait souhaitable de prévoir des plongées au maximum dans la courbe de sécurité pour répondre à ces inconnues.

* **Gestion en cas d'accident** : prévoir à poste avec le kit d'O2 pour le secouriste, si possible un masque ffp2, lunettes de protection et des gants à usage unique.

Question sur la reprise plongée après maladie Covid 19, en fin de pandémie ?

Plusieurs niveaux de réponse, en sachant que votre médecin traitant sera toujours bien placé pour vous aider, voire plutôt votre médecin fédéral ou un médecin spécialiste de la plongée.

Schématiquement tout dépend de la forme de gravité du tableau clinique. Souvenez-vous, il faut garder une très grande prudence et humilité. En effet, il a été retrouvé chez des patients quasi asymptomatiques (forme apparemment simple) des images pulmonaires au scanner thoracique.

Comment une infection Covid 19 peut influencer l'aptitude médicale à reprendre la plongée ? Après une atteinte pulmonaire, voire aussi latente cardiaque, la personne atteinte de cette maladie peut garder des séquelles de façon très prolongée même si la fonction respiratoire semble normalisée. Il y a ainsi bien un risque cardio-pulmonaire.

Recommandations en l'état actuel et susceptibles d'évoluer au regard des connaissances sur le Covid 19 et fonction du cadrage scientifique futur de la Sté française de MedSubHyp. Cette maladie peut être quasi asymptomatique ou entraîner un syndrome pseudo-grippal sévère ou une atteinte grave pulmonaire et/ou cardiaque. Il importe d'attendre ainsi de 1 à 6 mois avant reprise de la plongée, après guérison clinique. Comme cela est prévu par la commission médicale FFESSM toute modification de l'état de santé suspend la validité de votre certificat. **Ainsi le bon sens fait préconiser le recours à un avis médical éclairé et avisé pour toute reprise plongée après maladie Covid 19:**

* **Forme avec peu de symptômes**, sans image pulmonaire, traitée seulement avec du paracétamol et guérie. Gérer comme pour une grippe ou une maladie infectieuse simple, avec convalescence à mon sens minimum d'un mois après guérison et reprise cool de l'activité plongée.

* **Forme symptomatique avec signes respiratoires**, traitée en ambulatoire sans hospitalisation. Avis pneumologique à distance après guérison, comme pour les suites d'une pneumopathie (quoique cela soit beaucoup plus complexe). Minimum 3 mois de convalescence avant reprise plongée, avec un scanner thoracique de contrôle.

* **Forme respiratoire ayant nécessité une hospitalisation** voire une réanimation. Bien sûr, avis pneumologique avec réévaluation exploration fonctionnelle respiratoire et scanner thoracique de contrôle et avis cardiologique. Risques de complications cardio-respiratoires réelles à distance en milieu sportif (à mon sens, risque beaucoup plus grand de survenue d'œdème pulmonaire d'immersion et peut-être d'ADD, en raison de l'atteinte du filtre pulmonaire). Six mois d'interruption avant reprise me semble personnellement un minimum et avec une reprise dans la courbe de sécurité.

Savourons au moins le bonheur d'être là présent, alors que certains ont été confrontés de près ou de loin à la maladie, parfois douloureusement. Je tiens à leur exprimer ici toute mon empathie. Apprécions les mouvements de solidarité qui sont nés en ces moments difficiles, l'introspection sur nous-même et sur mère Nature qui a repris certains de ses droits. Ainsi, dès que les instances de l'Etat donneront l'autorisation de reprendre nos activités sportives en milieu naturel, nous serons prêts.

Nous remercions pour ce travail régional commun, les personnes de notre Commission Médicale et de notre Commission Technique et notre CTS qui ont participé au sein de notre région, et des membres de MedSubHyp.

Les épreuves ne se surmontent pas en solitaire mais au contraire en solidaires, en disant « nous » plutôt qu'en pensant « je ». Ce 19 avril, le Premier Ministre disait « Faire de tous les français des acteurs du déconfinement avec un plan progressif et différencié qui sera présenté fin avril ». Et donc à notre région fédérale FFESSM de faire de toutes nos structures, des acteurs du déconfinement pour la plongée sur notre territoire.

Meilleures salutations cordiales et subaquatiques.

Dr Frederic Di Meglio, Président Comité régional Sud FFESSM, le 20/4/2020

www.ffessm-paca.fr